



GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Conseil Régional de Bretagne

CMA France
12, Avenue Marceau
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



CMA France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CMA France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CMA France à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe comptable des comptes annuels, concernant le reclassement de la provision CET en provision pour risques et charges et sur le changement d'estimation de la provision pour indemnité de fin de carrière.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la répartition de la taxe pour frais de chambre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 29 mai 2026

Pour le Commissaire aux Comptes
Gorioux Faro et Associés

Aurélie JEGO

A blue ink signature of Aurélie JEGO, featuring a stylized 'A' and 'J'.

Christophe ROUDAUT

A blue ink signature of Christophe ROUDAUT, featuring a large, bold 'C' followed by a horizontal stroke.



Bilan Actif

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	15 112 290	9 094 198	6 018 092	
Concessions, brevets et droits similaires				3 781 851
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 105 557		1 105 557	1 891 222
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 630 122	12 908 580	5 721 542	6 097 688
Installations techniques, matériel et outillages industriels	364 001	276 679	87 322	73 099
Autres immobilisations corporelles	2 937 021	2 547 027	389 995	380 396
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	4 236 832		4 236 832	4 236 832
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 385 823	24 826 484	17 559 339	16 461 088
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	5 645		5 645	6 868
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	43 738		43 738	36 851
Avances et acomptes versés sur commandes	48 718		48 718	8 325
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 584 374	262 887	5 321 487	4 093 676
Autres créances	2 106 293		2 106 293	707 073
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	11 626 005		11 626 005	11 319 478
Disponibilités	9 800 243		9 800 243	9 887 504
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	974 390		974 390	1 135 248
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 189 407	262 887	29 926 520	27 195 024
TOTAL ACTIF GENERAL	72 575 230	25 089 371	47 485 859	43 656 112

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	304 898	304 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 383 731	13 383 731
Report à nouveau	7 505 494	7 370 366
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 177 076	121 426
Situation Nette	23 371 200	21 180 421
Subventions d'investissement	6 177 774	4 459 447
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 548 974	25 639 868
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	52 694	80 488
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	52 694	80 488
PROVISIONS		
Provisions pour risques	403 692	348 750
Provisions pour charges	441 750	254 054
TOTAL PROVISIONS	845 442	602 803
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		30
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 519 479	3 645 259
Dettes fiscales et sociales	4 538 334	5 067 253
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 975 912	7 089 020
Produits constatés d'avance	1 005 025	1 531 390
TOTAL DETTES	17 038 750	17 332 952
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	47 485 859	43 656 112

Compte de résultat

	31/12/2025		31/12/2024
	France	Export	
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	80 629	80 629	84 152
Production vendue - biens			
Production vendue - services	6 732 732	6 732 732	5 099 996
Chiffre d'affaires net	6 813 361	-	5 184 148
Production stockée		352 650	269 749
Production immobilisée		325 218	1 198 078
Subventions d'exploitation		1 426 708	946 825
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		190 699 533	199 313 185
Autres produits			
Total des produits d'exploitation I (1)	199 617 469		206 911 985
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		35 678	
Variation de stock (marchandises)		6 887	15 556
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		1 222	300
Autres achats et charges externes		13 534 480	12 140 219
Impôts, taxes et versements assimilés		700 986	934 626
Salaires et traitements		6 175 661	6 276 606
Charges sociales		2 800 485	2 967 072
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements		2 125 119	1 323 949
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions			
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		262 887	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		359 046	176 004
Autres charges		172 032 986	183 076 683
Total des charges d'exploitations II (2)	198 021 663		206 910 416
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 595 806		1 569
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée III			
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			
Produits Financiers			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		360 694	216 811
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)	360 694		216 811
Charges Financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)	-		-
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	360 694		216 811
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	1 956 501		218 380

Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250 510	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	250 510	-
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 934	96 954
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII	29 934	96 954
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	220 576	- 96 954
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	2 177 076	121 426

Annexe légale

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 47 485 859 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice comptable de 2 177 076 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Activité

Par la publication au Journal officiel du 31 janvier 2019, l'APCMA, l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est devenue CMA France.

CMA France est un établissement public d'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Artisanat. Le rôle de CMA France est d'animer et de coordonner les actions du réseau des Chambres de Métiers dans tous les territoires qu'elle représente auprès de l'Etat.

- Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la Loi 2019-1479 du 28 décembre 2019, qui pose le principe d'une centralisation de la taxe pour frais de chambre auprès de CMA France à compter du 1^{er} janvier 2021, CMA France répartit le produit de cette taxe entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de région, après avoir déduit la quote-part nécessaire au financement des projets nationaux validés par l'Assemblée Générale de CMA France.

La répartition entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de région tient compte notamment des objectifs fixés dans les conventions d'objectifs et de moyens (COM).

Pour 2025, cette répartition a fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale de CMA France selon les besoins spécifiques des Chambres. Au 31 décembre 2025, le montant comptabilisé au titre des frais de Chambre s'est élevé à 190,7 M€, dont 170,9 M€ ont été reversés aux Chambres des Métiers. La contribution revenant à CMA France s'élève à 19,8 M€, contre 17,4 M€ pour l'exercice précédent.

- CMA France a conclu un contrat de prestations avec Mandarine pour l'exploitation du restaurant d'entreprise le Cercle des métiers, aménagé dans l'enceinte de CMA France.
- L'exploitation du Centre de Conférences est assurée en interne. Elle est considérée au plan fiscal comme une activité assujettie à l'Impôt sur les Sociétés et fait ainsi l'objet d'une déclaration fiscale particulière.



CMA France met en œuvre et finance la réalisation de projets nationaux communs. Les actions mutualisées par le réseau de Chambres de Métiers sont notamment les suivantes :

- ✓ La mise en service de la plateforme E-formation ;
- ✓ La conduite du projet Data artisanat ;
- ✓ Les actions de communication nationales ;
- ✓ La migration du logiciel SAP vers sa version S4/HANA.

2 Règles et méthodes comptables

Depuis l'exercice 2012, CMA France a arrêté ses comptes conformément au référentiel comptable applicable aux établissements du réseau de Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, CMA France comptabilise les reprises de subventions d'investissement en résultat d'exploitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, CMA France comptabilise les droits acquis au titre du compte épargne temps en provision pour risques et charges.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'estimation de la provision pour indemnités de fin de carrière a été modifiée. Les modalités de calcul sont présentées au paragraphe « Provision pour indemnités de fin de carrière ».

Dans ce cadre, les comptes annuels au 31 décembre 2025 de CMA France sont présentés et évalués selon les normes définies au Code de commerce, dans les textes pris pour son application.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

3 Evènements significatifs

L'exercice social a été notamment marqué par les évènements suivants :

 Néant

4 Principales méthodes utilisées et commentaires des comptes

4.1 Bilan Actif

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- ✓ Le logiciel de gestion des ressources humaines mis en service le 1^{er} juin 2023 pour le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (Sirh Peoplenet) ;
- ✓ Le progiciel de comptabilité finances mis en service le 1^{er} janvier 2014 pour le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (SAP), amorti en totalité ;
- ✓ Les progiciels acquis amortis sur une durée de 2 à 5 ans ;
- ✓ Les immobilisations en cours qui concernent les projets suivants :
 - ⊗ Migration SAP.

4.1.2 Immobilisations corporelles



Travaux de restructuration mis en service en 2008

Le coût de l'aménagement du Centre de Conférences La maison de l'Artisanat - Auditorium Paris centre Marceau, du restaurant d'entreprise Le Cercle des métiers et de certaines parties communes est ventilé par composants suivant leur coût réel. L'amortissement des composants a été calculé sur leur durée d'utilisation selon le mode linéaire :

Durées d'amortissement	
Structure	50 ans
Corps d'état techniques (courants, ascenseurs, étanchéité, couverture, ...)	25 ans
Centrales et production d'énergies (chauffage, climatisation, désenfumage, ...)	15 ans
Corps d'états architecturaux (menuiseries, carrelages, sols souples, peintures, agencements, ...)	10 ans



Autres immobilisations

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la durée d'utilité des biens selon le mode linéaire, sans changement par rapport à celle de l'exercice précédent. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Durées d'amortissement	
Immeuble (1)	50 ans
Gros œuvre	25 ans
Electricité, chauffage, platerie...	15 ans
Peinture, serrurerie, cuisine, faux plafond	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Outils	6 ^{2/3} ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

(1) : Les dotations aux amortissements sont inscrites depuis 1967 directement en capitaux propres.

4.1.3 Immobilisations financières – Participation Siagi

Au 31 décembre 2025, CMA France détient 216 958 parts de la Siagi au nominal de 16€, soit 52,64% du capital composé de 412 127 parts de 16€.

4.1.4 Stocks

Ce poste comprend le stock de boissons, de médailles et de diplômes, établi à partir de l'inventaire physique et valorisé suivant le dernier prix d'achat.

4.1.5 Créances clients et autres créances

Les comptes clients représentent principalement les créances de CMA France sur les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont constituées des éléments suivants :

Eléments en €	31/12/2025	31/12/2024
Subventions sur actions à recevoir (France et UE)	107 942	151 256
Complément taxe micro à recevoir	229 480	-
Créance de TVA	1 660 058	542 417
Divers	108 814	13 400
Autres créances	2 106 293	707 073

4.2 Bilan Passif

4.2.1 Dotation

La dotation d'origine, soit 6 777 254 € est la contrepartie du montant valorisé au 31 décembre 1985 des immobilisations de CMA France.

La subvention de 304 898 € octroyée par l'Etat en 1995 pour renforcer le fonds de roulement de CMA France est comptabilisée à ce même poste de dotation.

4.2.2 Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)

En 2011 CMA France a bénéficié d'une subvention de 2 000 000 € octroyée par l'Etat pour financer le progiciel « GRH Paie » (900 000 €) et celui de comptabilité du réseau des CMA (1 100 000 €).

Sur l'exercice 2023, le logiciel « GRH Paie » a été mis au rebut. La subvention d'investissement ayant financé le logiciel de comptabilité (1 100 000 €) reste quant à elle inscrite à ce poste.

Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat sont calculées sur la même durée et au même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées, de même montant que pour l'exercice précédent.

Suivant accord de la DGFIP, les reprises de subventions sont reclassées en résultat d'exploitation.

4.2.3 Autres réserves



L'assemblée Générale de CMA France a décidé d'affecter en autres réserves une partie des excédents de fonctionnement des années antérieures dans une réserve affectée au financement des investissements suivants :

- ✓ 750 000 € au financement des travaux d'aménagement des locaux (séance de décembre 2007) ;
- ✓ Au financement des projets nationaux communs :

Financement projets nationaux communs	
Séance de juin 2021	200 000
Séance de juin 2022	600 000
Séance de juin 2023	550 000
Total	1 350 000

✓ Au financement du fonds de structuration et de développement national :

Structuration et développement national	
Séance de juin 2021	400 000
Séance de juin 2022	200 000
Total	600 000

✓ Au financement de l'investissement consacré à des applications informatiques mutualisées :

Financement applications mutualisées	
Séance de juin 2010	715 000
Séance de juin 2011	1 568 868
Séance de juin 2012	1 201 397
Séance de juin 2015	43 580
Séance de juin 2016	943 752
Séance de juin 2017	879 728
Séance de juin 2018	764 833
Séance de juin 2019	503 636
Séance de juin 2020	1 828 176
Séance de juin 2023	450 000
Séance de juin 2024	1 400 000
Total	10 298 970

- En autres réserves, sont inscrites les dotations aux amortissements pratiquées sur l'immeuble, sis 12 avenue Marceau à Paris, acquis en 1967 pour 1,5 M€ (réévalué à 6,4 M€ en 1985). Le solde représente le cumul des amortissements pratiqués sur l'immeuble au 31 décembre 2025, soit 6 392 492 €.

4.2.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement représentent les opérations suivantes :

Eléments en €	2023	2024
Chambre des métiers	152 449	152 449
Augmentation de capital de la Siagi (1992)	152 449	152 449
Contribution financière "travaux" (emprunt 1992 amorti non affecté)		-
Caisse des Dépôts	1 552 647	990 006
CMA Num	1 552 647	990 006
Artisans	11 119 884	8 729 959
Contributions affectées au financement des locaux	6 410 805	6 410 805
- Versement 2004	1 929 546	1 929 546
- Versement 2005	1 210 458	1 210 458
- Versement 2006	1 551 644	1 551 644
- Versement 2007	1 760 458	1 760 458
- Versement 2008	300 000	300 000
- Sorties immobilisations 2018	- 118 091	- 118 091
- Sorties immobilisations 2021	- 18 999	- 18 999
- Sorties immobilisations 2023	- 204 212	- 204 212
Contributions affectées au financement du projet E formation	1 338 485	1 052 017
- Versement 2022	188 105	188 105
- Versement 2023	444 394	444 394
- Versement 2024	419 519	419 519
- Versement 2025	286 468	
Contributions affectées au financement du projet Data Artisanat	1 373 594	1 267 137
- Versement 2022	600 000	600 000
- Versement 2023	465 689	465 689
- Versement 2024	201 448	201 448
- Versement 2025	106 457	
Contributions affectées au financement du projet Outil aide implantation	147 000	
- Versement 2025	147 000	
Contributions affectées au financement du projet SAP S4/HANA	1 850 000	
- Versement 2025	1 850 000	

4.2.5 Quote-part de subventions virées au compte d'exploitation

La dotation d'origine au titre de la contribution des artisans au financement de l'aménagement de CMA France, soit 6 752 106 €, a été affectée en priorité au financement du coût total (4 762 218 €) de l'aménagement des locaux existants et pour le solde (1 989 888 €) au financement des nouveaux équipements et agencements du Centre de Conférences.

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont calculées sur la même durée et au même rythme que les biens financés.

Au 31 décembre 2025, les reprises s'élèvent au total à 6 647 205 €, contre 5 412 967 € au 31 décembre 2024.

4.2.6 Provision pour risques

Les provisions pour risques concernent les événements suivants :

Eléments en €	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Rencontres Franco Allemandes	45 000	15 000		60 000
Olympiade de métiers (Worldskills)	-			-
Indemnités de fin de carrière	254 054		103 714	150 340
Compte épargne temps	-	291 410		291 410
Litiges	303 750	52 636	12 693	343 692
Provisions pour risques et charges	602 803	359 046	116 407	845 442

Rencontres franco-allemandes

Rappelons qu'une rencontre franco-allemande a lieu tous les 3 ans. Elle est organisée une fois sur deux par la France, comme cela a été le cas en 2022. La prochaine est prévue en 2028. Le coût prévisionnel à la charge de CMA France estimé à 90 000 € est provisionné chaque année à hauteur d'une dotation égale à 1/6^{ème}.

Provision pour litiges

- ✓ Litiges sociaux : les provisions sont constituées sur la base des estimations de coûts communiquées par le service juridique interne.
- ✓ Aide au retour à l'emploi : la provision est déterminée sur la base de la durée maximale d'indemnisation dont peuvent bénéficier les ayants droit, déduction faite des montants déjà versés.

Provision pour indemnité de fin de carrière

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, CMA France applique une méthode statistique intégrant le taux d'actualisation, le taux de turnover, ainsi que les tables de mortalité pour l'évaluation des engagements de retraite.

✓ Ancienne Méthode

Dans le cadre de la recommandation ANC 2013-02 modifiée du 5 novembre 2021 sur les engagements de retraite, CMA France avait décidé de continuer la méthode historique retenue.

L'article 37 du statut du personnel, applicable depuis 2009, prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service aux agents ayant plus de dix ans de présence. Cette indemnité est égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à 30 ans.

Au 31 décembre 2025, la provision aurait été calculée sur la base de la valeur du point d'indice fixée à 5,6 € et d'un taux de charges fiscales et sociales de 56%. Soit une provision pour indemnité de départ en retraite de 157 080 € et des charges fiscales et sociales de 87 965 €.

✓ Nouvelle Méthode

Les engagements de retraite ont été calculés sur la base d'une évaluation actuarielle prenant en compte les droits acquis des salariés à la clôture ainsi que les principales hypothèses financières et démographiques.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes

- ✓ Taux turnover : 8,61 %
- ✓ Taux d'actualisation : 3,96 %
- ✓ Table de mortalité actuarielle
- ✓ Taux de charges sociales : 56 %

L'application de la nouvelle méthode d'évaluation, par rapport à la méthode précédemment retenue, est caractérisée sur l'exercice 2025 par un produit d'exploitation de 94 705 €.

4.2.7 Dettes fournisseurs

Le poste dettes fournisseurs est constitué des montants dus par CMA France aux fournisseurs.

Les factures reçues en 2026 concernant l'exercice 2025 sont comptabilisées en « Factures non parvenues » pour 1 420 500 €.

4.2.8 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent les montants dus aux organismes sociaux au titre des cotisations 2025 à régler en 2026, ainsi qu'une provision au titre des congés payés et des charges sociales afférentes d'un montant de 707 787 €.

4.2.9 Autres dettes

Les autres dettes comprennent notamment les éléments suivants :

- ✓ Des fonds reçus des CMAR dans le cadre des fonds, respectivement liés au financement de projets communs et de structuration et développement national pour 5 543 381 € ;
- ✓ Des fonds détenus dans le cadre du dispositif Fonds de solidarité des chambres pour 412 265 €. Ce fond a pour objet de soutenir les CMA de région en situation de difficultés financières transitoires. Il est alimenté de la manière suivante :
 - ✱ à hauteur de 4 M€ correspondant à la moitié de la taxe maintenue au bénéfice du réseau par la loi de finances pour 2023 ;
 - ✱ chaque année par les excédents de trésorerie des CMA de région ⁽¹⁾ ;
- ✓ Des charges à payer pour un montant de 840 835 € ;
- ✓ DIRF : 114 668 €.

(1) : 5% de l'excédent de trésorerie dans le cas d'un fonds de roulement supérieur à 3 mois.

4.2.10 Subventions perçues d'avance

Les subventions d'exploitation affectées au financement de projets définis sont consommées au rythme des dépenses engagées pour la réalisation de ces projets. Lorsque les dépenses n'ont pas pu être engagées sur l'exercice, la quote-part de subvention reçue pour financer ces dépenses est reportée sur l'exercice suivant.

Tableau des immobilisations

Eléments en €	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Poste à poste	31/12/2025
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	13 230 620	2 987 227			16 217 847
Immobilisations corporelles					
Constructions	16 745 038	3 710			16 748 748
Installations générales et agencements	1 876 518	4 856			1 881 374
Installations techniques, matériel et outillage	329 137	34 863			364 000
Installations générales, agencements divers	206 735	74 041			280 776
Matériel de transport	-				-
Matériel de bureau et informatique	1 807 749	101 926			1 909 675
Matériel divers	743 524	3 046			746 570
Immobilisations financières					
Autres participations	4 236 832				4 236 832
Autres immobilisations financières	-		-		-
Immobilisations	39 176 153	3 209 669	-	-	42 385 822

Tableau des amortissements

Eléments en €	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2025
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	7 557 547	1 550 353		- 13 702	9 094 198
Immobilisations corporelles					
Constructions	12 140 192	198 546			12 338 738
Installations générales et agencements	383 680	186 164			569 844
Installations techniques, matériel et outillage	256 038	20 640			276 678
Installations générales, agencements divers	157 071	27 999			185 070
Matériel de transport	-				-
Matériel de bureau et informatique	1 589 777	117 115			1 706 892
Matériel divers	630 763	24 302			655 065
Amortissements	22 715 068	2 125 119	-	- 13 702	24 826 485



Tableau des provisions

Eléments en €	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions pour risques et charges	348 750	67 636	12 693	403 692
Indemnités de fin de carrière	254 054		103 714	150 340
Compte épargne temps	-	291 410		291 410
Dépréciation des comptes clients	24 830	262 887	24 830	262 887
Provisions inscrites au bilan	627 634	621 933	141 237	1 108 330
Dont dotation et reprises d'exploitation		621 933	141 237	
Dont dotation et reprises financières				
Dont dotation et reprises exceptionnelles				



Echéancier des créances

Eléments en €	31/12/2025	A 1 an au plus	A plus de 1 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	
Prêts	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	
Clients douteux ou litigieux	-	-	
Autres créances clients	5 584 374	5 584 374	
Personnel et comptes rattachés	4 117	4 117	
Sécurité sociale	-	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Etat et autres collectivités publiques	1 660 058	1 660 058	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 971	35 971	
Autres impôts, taxes et versements	107 942	107 942	
Divers	-	-	
Groupe et associés	298 206	298 206	
Débiteurs divers	974 390	974 390	
Charges constatées d'avance	-	-	
Etat des créances	8 665 058	8 665 058	-

 Echancier des dettes

Eléments en €	31/12/2025	A 1 an au plus	A plus de 1 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-		
Autres emprunts obligataires	-	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
A 1 an maximum à l'origine	-	-		
A plus d'1 an à l'origine	-	-		
Emprunts et dettes financières divers	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 519 479	4 519 479		
Personnel et comptes rattachés	551 208	551 208		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	643 052	643 052		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Etat et autres collectivités publiques	1 012 931	1 012 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et versements	2 331 142	2 331 142		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	6 975 912	6 975 912		
Produits constatés d'avance	1 005 025	1 005 025		
Etat des dettes	17 038 749	17 038 749	-	-

 Produits exceptionnels

Eléments en €	31/12/2025	31/12/2024
Quote part de subvention virée au compte de résultat	-	-
Produits sur exercices antérieurs	249 010	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Divers	1 500	-
Produits exceptionnels	250 510	-

À la suite d'un contrôle URSSAF réalisé au sein d'une chambre du réseau, il a été constaté qu'une cotisation n'était pas due aux URSSAF. En conséquence, un remboursement d'un montant de 249 010 € a été obtenu au titre des cotisations CPF versées sur la période 2022 à 2024.

 Charges exceptionnelles

Eléments en €	31/12/2025	31/12/2024
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Divers	29 934	96 954
Charges exceptionnelles	29 934	96 954

 Produits constatés d'avance

Eléments en €	31/12/2025
Taxe projets nationaux communs	476 417
CMA Gestion micro	380 000
Facturation antenne 1er semestre	11 337
Subventions perçues d'avance	137 271
Produits constatés d'avance	1 005 025

 Charges constatées d'avance

Eléments en €	31/12/2025
Avance de taxe Guyanne	449 177
Charges d'exploitation	525 213
Charges constatées d'avance	974 390

 Filiales et participations

Eléments en k€	Capital	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice (produits nets bancaires)	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brut	Net					
SIAGI	6 595	55 314	52,64	4 237	4 237	-	-	17 049	3 869	-

Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)